



La FSU a été reçue par Jacques Mikulovic, Recteur de l'Académie de Mayotte, le jeudi 19/01/2023.

Présents :

- pour le Rectorat : Jacques Mikulovic (Recteur), Dominique Gratianette (Secrétaire Général), Sébastien Bernard (DRH)
- pour la FSU : Henri Nouri et Stéphane Massot (SNES), Jeanne Dupraz (SNICS), Oussen Zaidou et Moinecha Said (SNUiPP), Paul Vanweydeveld (SNEP),

M. le Recteur commence par une introduction dans laquelle il salue l'engagement militant et présente le contexte : il est arrivé récemment, il est dans une phase de rencontre des acteurs et de ses équipes. Mayotte est selon lui un environnement singulier, qui justifie un ajustement de la méthode en fonction du contexte. Il reconnaît que les élus de Mayotte demandent un traitement des habitants équivalent à la métropole, que des efforts sont faits dans ce sens, mais qu'ils ne sont pas suffisants, de l'aveu même du gouvernement mais qu'il n'a pas de baguette magique. Il finit en évoquant pour la première fois son projet de ligne directrice : « Comment élargir le temps éducatif et comment le co-construire ? »

La FSU expose ensuite les problèmes rencontrés et les revendications associées. Il y a un contexte compliqué en termes de sécurité des biens et des personnes, de difficultés de circulation des personnes, avec une tendance à la dégradation.

Anecdote 1 : les représentants FSU ont failli se faire refuser l'entrée du Rectorat car nous n'avions pas de badges. Le Recteur avoue qu'il a lui-même été embêté plus tôt dans la journée avec son chauffeur. Promesse est faite de trouver une solution et de fournir des badges d'accès aux représentants des Organisations Syndicales et aux élus.es si besoin pour qu'ils puissent travailler. La FSU évoque les mesures qu'elles considèrent comme susceptibles de résoudre la crise de recrutement en titulaires : l'indexation à minima au niveau de la Réunion (1,53), l'ASA (avantage spécifique d'ancienneté) -Le Secrétaire Général nous interrompt pour nous signaler qu'il a refait récemment une demande pour inclure les lycées de Mayotte dans l'ASA (mais pas les collèges

car il veut l'utiliser pour compenser la REP+), la déconjugalisation de l'ISG (attribution de l'ISG par agent et non par couple) et la prime de stabilité.

Nous rappelons que les contractuels ne peuvent toujours pas cotiser à l'IRCANTEC. Nous demandons également que la gestion des absences pour raisons de santé ne conduisent pas systématiquement à des désindexations.

Nous évoquons également la demande du classement REP+ de tous les établissements pour mieux répartir le peu de moyens humains dont nous disposons.

Le SNUiPP dénonce le fait que le Rectorat se cache parfois derrière les élus locaux sur des sujets comme les constructions scolaires, l'IRCANTEC ou l'indexation, et nous rappelons que le Président du Conseil Général est d'accord pour la mise en place (progressive) de l'indexation à 1,53.

Nous demandons au Rectorat pourquoi des représentants syndicaux qui ont une décharge annuelle ne sont pas remplacés dans le 1^{er} degré. Le Rectorat nous assure qu'il n'y a pas d'intention de discriminer les remplacements syndicaux, ni de monter les parents contre les syndicats, mais se perd dans ses explications sur la gestion de la pénurie de remplaçants : les remplacements seraient accordés en priorité pour les absences longues (ce qui est le cas de la situation évoquée), mais également au jour le jour. Un consensus apparaît toutefois sur le manque de personnels pour assurer les remplacements, en lien avec l'attractivité du territoire.

Nous rappelons au Rectorat le problème que va poser l'entrée en vigueur de la mesure des « 1000 points » à la rentrée 2024 : depuis 4 ans, le manque d'attractivité est artificiellement masqué par l'arrivée de personnels sur la base de cette mesure. Or ces arrivées ne sont pour le moment compensées par aucun départ. En 2024, tous les personnels qui sont à Mayotte

depuis au moins 5 ans bénéficieront des 1000 points, ce qui va probablement déclencher une vague de départs massive. Les années suivantes, les arrivées seront compensées par les départs, ce qui devrait donner une somme à peu près nulle, donc bien inférieure à la situation légèrement excédentaire que nous vivons depuis l'annonce de la mesure.

Le DRH soulève un point de vigilance : certains personnels qui avaient demandé Mayotte ont été bloqués au niveau national lors des mouvements précédents. Le Rectorat va prendre les devants pour essayer d'empêcher ces situations.

Le SNICS évoque la singularité du statut des personnels infirmiers à Mayotte où le détachement est beaucoup plus utilisé qu'en métropole. La situation de déficit extrêmement important du secteur médico-social dans son ensemble est évoquée (infirmiers, médecins, Psy-EN, AS, ...).

M. le Recteur a semblé à l'écoute, et souhaite se faire le relais de nos préoccupations au niveau national, en particulier lors de la réunion des Recteurs des outre-mer, qui précède chaque réunion des Recteurs, et auprès du conseiller spécial chargé des outre-mer.

Il nous annonce également que les mois d'avril, mai et juin risquent d'être agités du

fait de décasages et de l'arrivée de forces de sécurité massives (nous lui rappelons que la Préfecture avait annoncé la même chose lors de notre grève du 29 septembre, et que la conséquence a été une flambée de violences, prévue mais non adressée pour autant, qui a fait qu'on a beaucoup parlé de Mayotte au niveau national en décembre, en pleine période des mutations.

Nous lui rappelons que nous souhaitons que le Rectorat puisse apporter une réponse éducative, alternative au discours sécuritaire, tout en soutenant les personnels qui subissent des agressions.

M. le Recteur rappelle les problèmes d'attractivité des métiers de l'éducation en général, et du territoire.

Il revient sur son idée « d'embarquer tous les acteurs », de « partager les contenus » pour le périscolaire et de renforcer la Vie Scolaire par des adultes qui interviendraient dans ou aux abords des établissements scolaires. Nous l'alertons sur l'inadéquation possible des intérêts et des modes de fonctionnement des parents avec ceux de l'Education Nationale, ainsi que sur le statut des jeunes qui pourraient être amenés à intervenir (M. le Recteur semble considérer que le fait de leur proposer une étape dans un parcours professionnel pourrait suffire à les convaincre en l'absence de statut réel, nous lui rappelons qu'entre les AED, les PEC, les service-civiques, nous sommes déjà très loin dans la précarisation, et qu'il

semble compliqué de descendre encore plus bas). La formation et le partage des objectifs sont évoqués comme solutions, mais sans mise en œuvre concrète.

Par ailleurs, M. le Recteur trouve que le Ministre de l'Intérieur, qu'il a pu rencontrer, a une analyse fine et pertinente du territoire (enjeux géopolitiques par rapports aux grandes puissances, réélections aux Comores, ...). Le conseiller aux outre mers et le Ministre de l'Education ont conscience que Mayotte est sur une ligne de crête et pourrait basculer rapidement vers le pire ou le meilleur. M. le Recteur rappelle la nécessité d'engager tous les acteurs (élus locaux en tête) pour obtenir et allouer les moyens nécessaires.

Nous évoquons également les violences dans les établissements, et les élèves qui sont envoyés d'un établissement à un autre, sans suivi.

Pour la non-maîtrise des savoirs fondamentaux, le manque d'enseignants spécialisés dans le premier degré est également soulevé.

M. le Recteur évoque également l'importance du respect de la laïcité et de l'emploi de la langue Française dans l'éducation.

Enfin, il résume ses priorités :

1) assurer la continuité du service scolaire effective, et pédagogique en raccordant les établissements au réseau d'eau prioritaire et en trouvant des solutions, au moins pour l'eau sanitaire non potable lorsque ce n'est pas possible.

2) augmenter la présence d'adultes pour épauler la Vie Scolaire dans la sécurisation

3) la restauration

4) éducatif ? (Savoirs fondamentaux)

Anecdote 2 en partant : M. le Recteur évoque des problèmes avec sa messagerie académique, nous

renchérissons sur les dysfonctionnements révélés lors des élections professionnelles.